

• LES ACTUALITÉS •

Le débat sur l'énergie peut attendre, dit Charest

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le premier ministre Jean Charest est prêt à reporter le début du débat sur l'énergie de plus d'un mois afin de permettre aux groupes et organismes de mieux contribuer à l'élaboration d'une politique nationale de l'énergie.

Au cours des derniers jours, une vingtaine de groupes environnementaux ont réclamé un délai d'un mois afin de pouvoir préparer et déposer leurs mémoires à la commission parlementaire qui doit se saisir du dossier de la future politique de l'énergie. Une demande similaire aurait aussi été acheminée à Québec par divers organismes du secteur municipal qui entendent jouer un rôle dans le domaine de l'énergie au cours des prochaines années.

Le premier ministre a en effet déclaré hier sur les ondes de la radio de Radio-Canada: «Pourquoi est-ce qu'on se chicane sur des affaires de délais? Je n'ai pas de problème à ce qu'ils prennent plus de temps. Bien, qu'ils fassent ça à deux, trois semaines, ou bien un mois ou plus, ça ne me dérange pas. Ces groupes-là auront l'occasion de se faire entendre, peu importe ce que les règles des commissions parlementaires disent.»

Au même moment où le premier ministre faisait cette déclaration, son ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, acceptait de donner tout au plus un sursis d'une semaine pour la présentation des mémoires, différant ainsi la date butoir du 4 au 11 janvier. Plusieurs observateurs voyaient dans cette contradiction entre l'attitude de souplesse du premier ministre et celle de son ministre des Ressources naturelles un autre accrochage qui pourrait influencer le sort de M. Hamad lors du prochain remaniement.

L'intransigence affichée par le ministre Hamad allait de pair avec celle de l'industrie électrique du Québec qui, par communiqué public, disait «s'insurger contre l'obstruction systématique des groupes écologistes dans le dossier énergétique». Pour le président de ce lobby industriel, Gaëtan Thibault, Québec n'a pas à «céder à nouveau au chantage» présumé des écologistes.

De son côté, l'opposition péquiste a fait savoir hier que le ministre Hamad n'a aucun motif pour refuser un report des échéances car les députés du Parti québécois y consentiront sur un simple coup de fil de sa part. Pour la porte-parole de l'opposition en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, «si le ministre Hamad n'avait pas autant tardé cet automne à rendre public son document de consultation, les groupes intéressés à participer à la commission parlementaire ne seraient sans doute pas obligés de travailler à la rédaction d'un mémoire pendant le temps des Fêtes».

Le Devoir

La répartition des médecins pénaliserait les centres urbains

La FMRQ demande au ministre de la Santé de tenir compte des listes d'attente pour attribuer les postes de médecin

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) viennent à peine d'être rendus publics par le ministre Philippe Couillard que leur contenu cause déjà des maux de tête aux médecins en quête d'un poste. Ferme opposée à la planification régionale du ministère, la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) a lancé hier une nouvelle perche au ministre en l'invitant à revoir son système de planification des effectifs médicaux, cette fois-ci en tenant compte des listes d'attente.

La FMRQ souligne que des effets pervers se font déjà sentir dans les grands centres et dans les régions universitaires, quelques semaines seulement après le dépôt des PREM, le 7 décembre dernier. Pour le président de la FMRQ, la voie du «saupoudrage» choisie par Québec est une erreur alors que les listes d'attente près des grands centres dépassent parfois celles des régions plus éloignées.

La stratégie du gouvernement est claire: il faut que toutes les régions aient leur part du gâteau. Ainsi, le ministre Couillard a choisi de distribuer les postes en partageant les médecins à 50 % dans les régions périphériques et universitaires et à 50 % dans les régions intermédiaires éloignées. Un non-sens aux yeux de

la FMRQ, qui rappelle que 75 % de la population vit dans les grands centres.

Résultat: un déficit qui ne cesse de grandir, et ce, aux dépens des citoyens, déplore le président de la FMRQ, le D^r Guillaume Charbonneau. «Les listes d'attente dans les établissements du Québec continuent d'afficher des délais importants pour les patients en attente d'une hospitalisation, des délais qui, dans certains cas, dépassent les limites médicalement acceptables, notamment pour l'accès à des chirurgies.»

Au cœur du litige: la question de l'accessibilité. Cette année, 300 arrivants rejoindront les médecins spécialistes et 199 se grefferont à l'équipe de médecine familiale. C'est peu, trop peu pour remplir les quelque 1000 postes à pourvoir du côté des spécialistes et des 1000 autres postes à pourvoir chez les omnipraticiens.

La FMRQ invite donc le ministre Couillard à retourner à sa planche à dessin pour revoir ses listes à la lumière des listes d'attente. Dans plusieurs spécialités, ce sont effectivement les régions périphériques comme la Montérégie et Lanaudière ainsi que les régions universitaires comme Montréal, Québec et Sherbrooke qui affichent les listes et les délais d'attente les plus criants alors que les postes ont été attribués en priorité dans les régions intermédiaires et éloignées.

L'Association des médecins résidents de Montréal

(AMRM) croit aussi que les listes d'attente seraient un outil efficace pour mieux partager les effectifs. «Prenons la cardiologie à la Cité de la santé de Laval. Les délais d'attente sont de huit mois pour les cas les plus urgents et de 14 mois pour les autres alors qu'à Val-d'Or ils ne sont que d'un mois. Pourtant, le gouvernement ouvre un poste à Val-d'Or mais aucun à Laval, c'est illogique», avait expliqué son président, le D^r Martin Girard, à l'annonce des PREM.

La fédération et l'association rappellent aussi au ministre Couillard que c'est par l'entremise des pôles régionaux et des ententes et corridors de service que la pénurie de médecins pourra être prise en charge le plus efficacement.

Le D^r Charbonneau est également revenu à la charge pour dénoncer le dénuement dans lequel est placé le milieu universitaire avec cette politique régionale. «Le peu de postes alloués dans les milieux universitaires risque d'exacerber la pénurie de médecins dans les établissements où est dispensée la formation en médecine en augmentant la tâche clinique des médecins en exercice et en réduisant à un minimum la disponibilité de ces derniers pour assurer l'encadrement de la relève médicale», a-t-il déploré.

Le Devoir

Forêt: pas de temps à perdre, disent les ingénieurs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) a réclamé hier du gouvernement Charest qu'il «donne rapidement suite» aux recommandations de la commission Coulombe sur l'avenir de la forêt québécoise.

Dans une lettre publique adressée à Guy Coulombe, qui présidait la commission technique et scientifique dont le rapport a été divulgué la semaine dernière, l'OIFQ commence — fait inusité — par féliciter la commission «pour la rigueur, l'honnêteté et la transparence avec lesquelles a été mené à terme l'ambitieux mandat que vous a confié le gouvernement du Québec en octobre 2003».

L'OIFQ, écrit sa présidente, Johanne Gauthier, accueille favorablement «les principales recommandations» du rapport en raison de sa «vision intégrée de l'ensemble de la problématique forestière» et du portrait «clair» qu'il propose de l'état vacillant de la ressource, un portrait que l'OIFQ réclamait depuis cinq ans.

Du «virage majeur» proposé par le rapport Cou-

lombe, cet ordre professionnel dit qu'il faut le prendre «rapidement» car «la situation, sans être catastrophique, est pour le moins préoccupante» dans les deux grands écosystèmes forestiers, boréal et mixte, du Québec.

«En ce sens, ajoute Mme Gauthier, il est essentiel que le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs donne rapidement suite à son engagement de mettre en place un processus de mise en œuvre permettant la concrétisation des principaux éléments du rapport qui ont déjà fait consensus auprès de la population et des intervenants.»

Audace et détermination

«Face aux constats de la commission, ajoute la présidente de l'OIFQ, c'est l'ensemble du secteur forestier qui doit maintenant réexaminer ses façons de faire et contribuer activement au virage que vous proposez.» Mais pour concrétiser ce «projet mobilisateur», ajoute-t-elle, «il faudra beaucoup d'audace et de détermination politique, jumelées à de l'ingéniosité administrative et professionnelle, pour s'attaquer aux changements proposés par

la commission dans le but d'assurer une durabilité à long terme aux ressources du milieu forestier».

Pour l'OIFQ, les lacunes relevées dans la simulation des rendements forestiers justifient le recours au principe de précaution et la réduction proposée de 20 % des allocations de bois résineux aux exploitants de la forêt boréale. Québec devra évidemment mettre en place une stratégie pour atténuer les impacts économiques de ces réductions sur l'emploi en région, une situation qui serait moins difficile à vivre maintenant si Québec avait tenu compte des appels à la prudence que l'OIFQ lui a souvent servis par le passé, de même que ceux de la vérificatrice générale en 2002. Pour l'OIFQ, qui estime essentielles des institutions comme celle du forestier en chef et du vérificateur des forêts, ces nouvelles fonctions sont d'autant plus aptes à rassurer le public et à remettre la gestion forestière sur les rails que l'indépendance de leurs titulaires sera protégée par la loi, ce qui devrait permettre «qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire à l'avenir».

Le Devoir

Joyeuses fêtes!

En ce temps de rassemblement, de paix et d'amour, toute l'équipe du gouvernement du Québec se joint à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes.

Notre gouvernement continuera, en 2005, à faire équipe pour développer le Québec avec équité envers toutes les générations.


Jean Charest
Premier ministre du Québec

Québec 

IDÉES

L'Institut islamique de justice civile et ses détracteurs

Pourquoi noircir une loi respectée par les musulmans?

NEMER H. N. RAMADAN

Candidat au doctorat en science politique à l'Université de Québec à Montréal

«Le sentiment antiarabe et antimusulman représente une des plus fortes répulsions irrationnelles de l'Occident contemporain. [...] L'Arabe et le musulman ont en quelque sorte remplacé le juif, à la fois en tant qu'élément indésirable de nos sociétés (l'immigré) et comme puissance néfaste de l'argent (les pétrodollars). [...] Ce transfert n'a pas peu contribué à nourrir nos préjugés, anciens et récents.»

—Thierry Hentsch, *L'Orient imaginaire - La vision politique occidentale de l'Est méditerranéen*, Editions de Minuit, Paris, 1988

J'ai suivi, au cours des dernières semaines, les opinions exprimées dans les médias québécois et canadiens en ce qui concerne le projet de l'Institut islamique de justice civile (IJC) de l'Ontario. L'IJC souhaite profiter des dispositions de la loi ontarienne afin de permettre aux familles musulmanes d'appliquer les préceptes de leur religion dans les litiges familiaux.

Le tollé agressif suscité par une telle initiative, culminant par le lancement d'une campagne internationale (*sic*) pour stopper la charia (loi islamique) au Canada, témoigne du fait que les enjeux sont ailleurs (comme ce fut récemment le cas en France). Les détracteurs de l'IJC ont eu recours à une stratégie bien connue qui consiste, d'une part, à lier tout ce qui est musulman au spectre d'Oussama ben Laden et des talibans (création des services secrets américano-pakistanaï) et, d'autre part, à utiliser un langage qui camoufle la réalité plus qu'il ne l'éclaircit.

À entendre le représentant du Congrès musulman canadien (à ne pas confondre avec le Congrès islamique canadien) et l'avocate du Conseil canadien des femmes musulmanes (900 membres) dénoncer les «fondamentalistes racistes» et le «racisme de droite», on ne peut qu'être consterné par leur racisme intérieurisé (dans le premier cas) et inversé (dans le second).

De son côté, au lieu de bien clarifier les choses,

Vida Amirmokri (*Le Devoir*, 17 décembre 2004) n'a pu que vilipender l'IJC et la charia tout en faisant une autopromotion personnelle. Dans son article partiel et partial, c'est le moins que l'on puisse dire, elle a tenté de projeter ses fantasmes — et ceux de tant d'autres — sur l'islam en parlant entre autres d'un phénomène très marginal dans l'histoire islamique, à savoir la polygamie.

La charia évolue

Il va sans dire que depuis des années, le chemin le plus rapide vers la notoriété publique consiste à s'associer à la vague de condamnation continue de l'islam, des musulmans et de la charia; celle-ci, contrairement à ce qu'a laissé entendre la dépêche de la Presse canadienne publiée le 21 décembre dans les journaux à travers le pays, n'est pas «une loi vieille de 1400 ans» mais plutôt un corpus juridique qui évolue dans le temps et dans l'espace. Évolution ne signifie toutefois pas travestir ni le message coranique, ni la vision islamique du monde et de la société, basée sur la complémentarité entre les hommes et les femmes. N'en déplaise à Mme Amirmokri.

Il est étonnant par exemple que Mme Amirmokri, elle-même d'origine iranienne, ait passé sous silence la décision de la République islamique d'Iran de décréter, dans le respect de l'esprit de la charia, l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'héritage, reflétant ainsi les changements dans la réalité socioéconomique de la société iranienne: le fait que les femmes étudient de plus en plus, qu'elles sont présentes sur le marché du travail, qu'elles contribuent financièrement au foyer familial, etc.

Étonnante aussi, la volonté manifeste de vouloir noircir une loi divine que l'écrasante majorité des musulmans et des musulmanes acceptent et respectent. Mme Amirmokri et al. ne voient pas d'un bon œil que la charia accorde aux femmes, indépendamment de leur situation, un droit automatique à une partie de l'héritage familial alors que, dans plusieurs

pays à travers le monde, notamment en Occident, elles peuvent en être exclues.

On peut rétorquer à cela en se demandant si ce règlement coranique est systématiquement appliqué. On répondra, sans le comportement paternaliste et infantilisateur des critiques de l'IJC, que la nature humaine étant ce qu'elle est, les abus sont possibles. Toutefois, il y a une règle islamique très importante à ce chapitre: les droits s'arrachent! Et ce n'est pas un hasard si les femmes musulmanes sont celles qui réclament le plus l'application équilibrée de la charia dans les pays musulmans.

Haine de l'islam

Il y a beaucoup de choses à dire et à redire à propos de la désinformation pratiquée dans certains milieux, ainsi que de la haine — il faut l'avouer haut et fort — à peine cachée de l'islam. Mais il y a une chose importante à ne pas oublier: la vision islamique ne peut venir que de l'«intérieur» de l'islam et non par la création d'une imposture qui est en contradiction totale avec ce que croient la majorité des musulmans.

En tant que musulman, je dénonce les atteintes aux droits humains qui peuvent avoir lieu dans les pays musulmans comme ailleurs au nom de l'islam. Cependant, il ne faut pas ignorer les rapports de force qui travaillent les pays musulmans (comme dans n'importe quel pays de cette planète), dont certains sont appuyés par les gouvernements occidentaux contre la volonté de leurs populations.

Faire fi de ces réalités et dénigrer constamment l'islam relèvent de la démagogie et de la malhonnêteté intellectuelle, qu'on soit porte-parole d'un organisme minuscule, avocate ou candidate au doctorat à Genève! En définitive, il faut être sûr d'une chose: les musulmans ne se laisseront pas intimider par le racisme d'autrui ou celui des «leurs»! Une dernière remarque: il n'y a d'islamisme et d'islamistes que dans la tête de ceux qui se targuent d'en être spécialistes!



Évolution ne signifie pas travestir ni le message coranique, ni la vision islamique du monde et de la société, basée sur la complémentarité entre les hommes et les femmes

Des droits qui s'accompagnent de responsabilités

SUZANNE CHABOT

Politologue et Québécoise de souche convertie à l'islam depuis neuf ans

La demande faite par un groupe de musulmans de mettre sur pied un tribunal islamique soulève beaucoup de passions à l'heure actuelle au Québec. J'ai remarqué que les critiques portent essentiellement sur le statut de la femme musulmane selon la charia. On fait alors une comparaison avec le statut de la femme occidentale pour démontrer l'injustice dont les femmes musulmanes seraient victimes, la charia institutionnalisant sa soumission à l'homme tandis que la société occidentale prône l'égalité des sexes.

Ce qui est critiqué, au nom de l'égalité des sexes, ce sont certains aspects de la charia, notamment ceux-ci:

- la soumission demandée à la femme envers son mari pour toute question qui ne s'oppose pas à sa soumission à Dieu;
- le droit du mari d'avoir des relations sexuelles sur demande;
- le droit qu'à l'homme de corriger sa femme en cas de désobéissance;
- le droit qu'à le mari de prononcer le divorce;
- l'absence de ce droit au divorce pour la femme (seul un juge pourra lui octroyer le divorce si le mari n'y consent pas);
- l'héritage de la femme, qui est de moitié celui de l'homme;
- la polygamie.

Ce ne sont là que des exemples. On peut en citer d'autres.

Voir le système dans son ensemble

Je vais vous surprendre. Je ne nie aucunement que ces droits soient accordés aux hommes selon la charia. Je ne suis pas de celles qui affirment que l'islam est une religion qui prône l'égalité des sexes.

Toutes ces normes apparaissent effectivement discriminatoires à première vue. Cependant, il faut voir le système musulman dans son ensemble. Si l'homme a de nombreux droits dont la femme ne dispose pas, il a en revanche plus de devoirs et de responsabilités!

C'est sur les épaules de l'homme que repose l'entière responsabilité de la prise en charge matérielle de la famille. C'est lui qui est le responsable des décisions importantes. Il se doit d'être juste, équitable et compatissant envers son épouse (ou ses épouses). Toutes ces responsabilités s'accompagnent d'une grande quantité de règles de comportement qui sont définies dans la charia et dont on ne parle pas!

Chaque homme porte le poids de cette responsabilité devant Allah et aura à répondre de ses actes le jour du Jugement dernier. Si la crainte d'Allah l'emporte chez lui sur ses bas instincts, alors la femme sera bien traitée par son mari.

Cependant, les hommes étant faibles, il est impératif que les droits de la femme soient protégés. L'hom-

me musulman doit aussi porter le poids de ses responsabilités devant les autres hommes musulmans. C'est l'objectif de l'organisation de la justice. C'est justement parce que la femme a un statut inférieur dans la famille qu'il est si important pour nous toutes que nous ayons des tribunaux islamiques pour protéger les femmes contre les comportements déplacés et tyranniques des hommes qui ne craignent pas Allah.

En rejetant les tribunaux islamiques, ce sont les droits des femmes musulmanes que vous niez, que vous bafouez et que vous attaquez. Si elles n'ont aucun recours, elles n'auront aucune possibilité de se sortir de leur état et de faire valoir leurs droits car seul un homme musulman en autorité (un juge) peut contraindre un autre homme musulman.

Les musulmans pieux continueront à se comporter selon leur législation (charia) dans leurs relations conjugales, que cela soit accepté ou non par les Québécois appartenant à d'autres religions. Il serait de bon ton que ceux-ci reconnaissent leur impuissance à contraindre les musulmans à renier leur foi et qu'ils acceptent de nous accorder notre liberté de religion et notre liberté de conscience de bonne foi, comme le demande la Charte des droits et des libertés de la personne humaine.

Notre soumission à Allah relève de notre foi, et nous ne souhaitons pas l'imposer à qui que ce soit. C'est pourquoi je vous souhaite la paix et vous demande de me l'accorder également.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

La politique climatique américaine

La stratégie de l'autruche

ALEXIS BEAUCHAMP

Chercheur au Centre d'études internationales et mondialisation (CEIM), Université de Québec à Montréal

La dixième Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Buenos Aires s'est terminée en queue de poisson samedi dernier malgré deux semaines de tractations serrées. Même si les États-Unis se sont officiellement retirés du protocole de Kyoto en mars 2001, la délégation américaine est tout de même parvenue à bloquer les négociations visant à jeter les bases de l'après-Kyoto, soit après 2012.

Tout en remettant en cause le consensus scientifique entourant les changements climatiques, la chef de la délégation américaine, Paula Dobriansky, s'est opposée à la planification de rencontres préliminaires en 2005 entre les pays membres de la CCNUCC, dont les États-Unis sont toujours membres, jugeant «prématurée» la proposition de l'Union européenne. Washington a finalement accepté d'«échanger de l'information» sur les changements climatiques de manière informelle mais en précisant qu'aucun rapport écrit ne devait émaner de cette rencontre.

Par une coïncidence ironique, le matin même où s'officialisait l'échec de cette conférence paraissait dans *Le Devoir* un texte signé par John Marburger, directeur du White House Office of Science and Technology Policy, qui présente la politique climatique de l'administration Bush comme étant «responsable».

L'auteur y fait état des principales initiatives de la Maison-Blanche en matière de changements climatiques, qui consistent majoritairement en des investissements accrus afin d'approfondir la science des changements climatiques et d'encourager la mise au point d'innovations technologiques visant à remplacer les hydrocarbures à long terme. Il souligne avec raison que les États-Unis «sont de loin le pays qui finance le plus les activités effectuées conformément à la CCNUCC et par le Groupe intergouvernemental des changements climatiques [sic]», faisant ici référence au Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC).

Une feuille de route entachée

Si ces initiatives sont louables, elles cachent mal la mauvaise foi qui caractérise la politique américaine sur les changements climatiques depuis George Bush père, qui était président en 1988 lorsque cette problématique internationale s'est véritablement «politisée», puis «médiatisée». En effet, depuis la fin des années 80, Washington a continuellement joué un rôle de participant récalcitrant aux négociations internationales entourant les changements climatiques, et ce, quand il n'utilisait pas son poids politique et économique pour carrément bloquer les propositions auxquelles il s'opposait.

Cette attitude s'est relativement améliorée sous Bill Clinton avant de faire un pas en arrière dès l'arrivée de George W. Bush, qui a annoncé la défection du plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre (GES) du protocole de Kyoto deux mois après son entrée à la Maison-Blanche. [...]

Face aux failles de Kyoto, les États-Unis adoptent une position qui repose principalement sur la recherche et le développement de technologies propres. Cependant, même dans le domaine technologique, Washington refuse d'encourager sérieusement le déploiement de technologies déjà disponibles aujourd'hui, notamment les énergies éolienne et photovoltaïque, dont l'utilisation accrue permettrait de réduire des milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

Non seulement la Maison-Blanche favorise des initiatives technologiques qui servent seulement dans 10 ou 20 ans, l'administration actuelle s'oppose aussi à des politiques nationales proposées au Congrès et qui viseraient à trouver une solution économique à la mise en place de réductions minimales de GES.

Le Congrès et les États s'activent

Alors que le Congrès s'est toujours opposé au protocole de Kyoto en dénonçant l'accord comme étant économiquement insoutenable et en citant l'exemption accordée à la Chine et à l'Inde, voilà que l'aile législative a choisi de se démarquer de l'inaction de la Maison-Blanche en matière de changements climatiques. Le Climate Stewardship Act (CSA) est un projet de loi bipartisan qui, malgré son échec lors du premier vote au Sénat, en octobre 2003, suscite un intérêt grandissant au Congrès et même au sein des industries qui seraient visées par les réductions. [...]

Le CSA se veut en effet une ébauche de réponse *made in USA* aux changements climatiques, mais il va plus loin que les réductions industrielles volontaires proposées par la Maison-Blanche. [...] Celle-ci s'oppose au CSA puisqu'elle affirme qu'il aurait des impacts économiques néfastes.

Face à l'indifférence généralisée de la Maison-Blanche à l'endroit du dossier, de plus en plus d'États et de villes américaines choisissent de prendre la relève. La Californie a en effet décidé en septembre dernier d'imposer des mesures beaucoup plus strictes aux constructeurs d'automobiles afin que ceux-ci réduisent les émissions de GES émanant de leurs nouveaux modèles dès 2009, la réduction atteignant 30% en 2016. Les constructeurs ont immédiatement entamé des poursuites, dont l'issue est incertaine.

La Californie s'est par ailleurs alliée à 11 autres États afin de poursuivre en 2003 l'Environmental Protection Agency (EPA), l'objectif étant de forcer l'EPA à réglementer les émissions de GES. Celle-ci affirme que les gaz à effet de serre ne représentent pas des gaz polluants selon la définition incluse dans le Clean Air Act, et elle jugeait «inapproprié», au moment de la poursuite, de fixer des limites aux émissions de GES.

Les initiatives se multiplient au point où plus de la moitié des États ont mis sur pied ou développent actuellement des initiatives en vue de parvenir à des réductions nettes des émissions de GES. Des États comme le New Jersey et le Massachusetts travaillent conjointement avec les industries situées sur leur territoire afin de trouver des solutions viables tandis qu'une part grandissante du secteur privé s'organise afin de réduire ses GES. S'ajoute à ces facteurs une conscientisation accrue du public américain, maintenant convaincu qu'il est temps de passer à l'action. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Pricourt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Ballargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Levisca Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production); Nathalie Zemanits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, YANICK MARTEL (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation, Geneviève Duguay, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administratrice), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

IDÉES

L'Institut islamique de justice civile et ses détracteurs

Pourquoi noircir une loi respectée par les musulmans?

NEMER H. N. RAMADAN
Candidat au doctorat en science politique
à l'Université du Québec à Montréal

«Le sentiment antiarabe et antimusulman représente une des plus fortes répulsions irrationnelles de l'Occident contemporain. [...] L'Arabe et le musulman ont en quelque sorte remplacé le juif, à la fois en tant qu'élément indésirable de nos sociétés (l'immigré) et comme puissance néfaste de l'argent (les pétrodollars). [...] Ce transfert n'a pas pu contribuer à nourrir nos préjugés, anciens et récents.»

— Thierry Hentsch, *L'Orient imaginaire - La vision politique occidentale de l'Est méditerranéen*, Éditions de Minuit, Paris, 1988

J'ai suivi, au cours des dernières semaines, les opinions exprimées dans les médias québécois et canadiens en ce qui concerne le projet de l'Institut islamique de justice civile (IJC) de l'Ontario. L'IJC souhaite profiter des dispositions de la loi ontarienne afin de permettre aux familles musulmanes d'appliquer les préceptes de leur religion dans les litiges familiaux.

Le tollé agressif suscité par une telle initiative, culminant par le lancement d'une campagne internationale (*sic*) pour stopper la charia (loi islamique) au Canada, témoigne du fait que les enjeux sont ailleurs (comme ce fut récemment le cas en France). Les détracteurs de l'IJC ont eu recours à une stratégie bien connue qui consiste, d'une part, à lier tout ce qui est musulman au spectre d'Oussama ben Laden et des talibans (création des services secrets américano-pakistanaï) et, d'autre part, à utiliser un langage qui camoufle la réalité plus qu'il ne l'éclaircit.

A entendre le représentant du Congrès musulman canadien (à ne pas confondre avec le Congrès islamique canadien) et l'avocate du Conseil canadien des femmes musulmanes (900 membres) dénoncer les «fondamentalistes racistes» et le «racisme de droite», on ne peut qu'être consterné par leur racisme intérieurisé (dans le premier cas) et inversé (dans le second).

De son côté, au lieu de bien clarifier les choses,

Vida Amirmokri (*Le Devoir*, 17 décembre 2004) n'a pu que vilipender l'IJC et la charia tout en faisant une autopromotion personnelle. Dans son article partiel et partial, c'est le moins que l'on puisse dire, elle a tenté de projeter ses fantasmes — et ceux de tant d'autres — sur l'IJC en parlant entre autres d'un phénomène très marginal dans l'histoire islamique, à savoir la polygamie.

La charia évolue

Il va sans dire que depuis des années, le chemin le plus rapide vers la notoriété publique consiste à s'associer à la vague de condamnation continue de l'Islam, des musulmans et de la charia; celle-ci, contrairement à ce qu'a laissé entendre la dépêche de la Presse canadienne publiée le 21 décembre dans les journaux à travers le pays, n'est pas «une loi vieille de 1400 ans» mais plutôt un corpus juridique qui évolue dans le temps et dans l'espace. Évolution ne signifie toutefois pas travestir ni le message coranique, ni la vision islamique du monde et de la société, basée sur la complémentarité entre les hommes et les femmes. N'en déplaie à Mme Amirmokri.

Il est étonnant par exemple que Mme Amirmokri, elle-même d'origine iranienne, ait passé sous silence la décision de la République islamique d'Iran de décréter, dans le respect de l'esprit de la charia, l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'héritage, reflétant ainsi les changements dans la réalité socio-économique de la société iranienne: le fait que les femmes étudient de plus en plus, qu'elles sont présentes sur le marché du travail, qu'elles contribuent financièrement au foyer familial, etc.

Étonnante aussi, la volonté manifeste de vouloir noircir une loi divine que l'écrasante majorité des musulmans et des musulmanes acceptent et respectent. Mme Amirmokri et al. ne voient pas d'un bon œil que la charia accorde aux femmes, indépendamment de leur situation, un droit automatique à une partie de l'héritage familial alors que, dans plusieurs

pays à travers le monde, notamment en Occident, elles peuvent en être exclues.

On peut rétorquer à cela en se demandant si ce règlement coranique est systématiquement appliqué. On répondra, sans le comportement paternaliste et infantilisant des critiques de l'IJC, que la nature humaine étant ce qu'elle est, les abus sont possibles. Toutefois, il y a une règle islamique très importante à ce chapitre: les droits s'arrachent! Et ce n'est pas un hasard si les femmes musulmanes sont celles qui réclament le plus l'application équilibrée de la charia dans les pays musulmans.

Haïne de l'islam

Il y a beaucoup de choses à dire et à redire à propos de la désinformation pratiquée dans certains milieux, ainsi que de la haïne — il faut l'avouer haut et fort — à peine cachée de l'Islam. Mais il y a une chose importante à ne pas oublier: la vision islamique ne peut venir que de l'«intérieur» de l'Islam et non par la création d'une imposture qui est en contradiction totale avec ce que croient la majorité des musulmans.

En tant que musulman, je dénonce les atteintes aux droits humains qui peuvent avoir lieu dans les pays musulmans comme ailleurs au nom de l'Islam. Cependant, il ne faut pas ignorer les rapports de force qui travaillent les pays musulmans (comme dans n'importe quel pays de cette planète!), dont certains sont appuyés par les gouvernements occidentaux contre la volonté de leurs populations.

Faire fi de ces réalités et dénigrer constamment l'Islam relèvent de la démagogie et de la malhonnêteté intellectuelle, qu'on soit porteur d'un organisme minuscule, avocate ou candidate au doctorat à Genève! En définitive, il faut être sûr d'une chose: les musulmans ne se laisseront pas intimider par le racisme d'autrui ou celui des «leurs»! Une dernière remarque: il n'y a d'islamisme et d'islamistes que dans la tête de ceux qui se targuent d'en être spécialistes!



Évolution ne signifie pas travestir ni le message coranique, ni la vision islamique du monde et de la société, basée sur la complémentarité entre les hommes et les femmes

Des droits qui s'accompagnent de responsabilités

SUZANNE CHABOT

Politologue et Québécoise de souche
convertie à l'islam depuis neuf ans

La demande faite par un groupe de musulmans de mettre sur pied un tribunal islamique soulève beaucoup de passions à l'heure actuelle au Québec. J'ai remarqué que les critiques portent essentiellement sur le statut de la femme musulmane selon la charia. On fait alors une comparaison avec le statut de la femme occidentale pour démontrer l'injustice dont les femmes musulmanes seraient victimes, la charia institutionnalisant sa soumission à l'homme tandis que la société occidentale prône l'égalité des sexes.

Ce qui est critiqué, au nom de l'égalité des sexes, ce sont certains aspects de la charia, notamment ceux-ci:

- la soumission demandée à la femme envers son mari pour toute question qui ne s'oppose pas à sa soumission à Dieu;
- le droit du mari d'avoir des relations sexuelles sur demande;
- le droit qu'à l'homme de corriger sa femme en cas de désobéissance;
- le droit qu'à le mari de prononcer le divorce;
- l'absence de ce droit au divorce pour la femme (seul un juge pourra lui octroyer le divorce si le mari n'y consent pas);
- l'héritage de la femme, qui est de moitié celui de l'homme;
- la polygamie.

Ce ne sont là que des exemples. On peut en citer d'autres.

Voir le système dans son ensemble

Je vais vous surprendre. Je ne nie aucunement que ces droits soient accordés aux hommes selon la charia. Je ne suis pas de celles qui affirment que l'Islam est une religion qui prône l'égalité des sexes.

Toutes ces normes apparaissent effectivement discriminatoires à première vue. Cependant, il faut voir le système musulman dans son ensemble. Si l'homme a de nombreux droits dont la femme ne dispose pas, il a en revanche plus de devoirs et de responsabilités!

C'est sur les épaules de l'homme que repose l'entière responsabilité de la prise en charge matérielle de la famille. C'est lui qui est le responsable des décisions importantes. Il se doit d'être juste, équitable et compatissant envers son épouse (ou ses épouses). Toutes ces responsabilités s'accompagnent d'une grande quantité de règles de comportement qui sont définies dans la charia et dont on ne parle pas!

Chaque homme porte le poids de cette responsabilité devant Allah et aura à répondre de ses actes le jour du Jugement dernier. Si la crainte d'Allah l'emporte chez lui sur ses bas instincts, alors la femme sera bien traitée par son mari.

Cependant, les hommes étant faibles, il est impératif que les droits de la femme soient protégés. L'hom-

me musulman doit aussi porter le poids de ses responsabilités devant les autres hommes musulmans. C'est l'objectif de l'organisation de la justice. C'est justement parce que la femme a un statut inférieur dans la famille qu'il est si important pour nous toutes que nous ayons des tribunaux islamiques pour protéger les femmes contre les comportements déplacés et tyranniques des hommes qui ne craignent pas Allah.

En rejetant les tribunaux islamiques, ce sont les droits des femmes musulmanes que vous niez, que vous bafouez et que vous attaquez. Si elles n'ont aucun recours, elles n'auront aucune possibilité de se sortir de leur état et de faire valoir leurs droits car seul un homme musulman en autorité (un juge) peut contraindre un autre homme musulman.

Les musulmans pieux continueront à se comporter selon leur législation (charia) dans leurs relations conjugales, que cela soit accepté ou non par les Québécois appartenant à d'autres religions. Il serait de bon ton que ceux-ci reconnaissent leur impuissance à contraindre les musulmans à renier leur foi et qu'ils acceptent de nous accorder notre liberté de religion et notre liberté de conscience de bonne foi, comme le demande la Charte des droits et des libertés de la personne humaine.

Notre soumission à Allah relève de notre foi, et nous ne souhaitons pas l'imposer à qui que ce soit. C'est pourquoi je vous souhaite la paix et vous demande de me l'accorder également.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

La politique climatique américaine

La stratégie de l'autruche

ALEXIS BEAUCHAMP

Chercheur au Centre d'études internationales
et mondialisation (CEIM),
Université du Québec à Montréal

La dixième Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Buenos Aires s'est terminée en queue de poisson samedi dernier malgré deux semaines de tractations serrées. Même si les États-Unis se sont officiellement retirés du protocole de Kyoto en mars 2001, la délégation américaine est tout de même parvenue à bloquer les négociations visant à jeter les bases de l'après-Kyoto, soit après 2012.

Tout en remettant en cause le consensus scientifique entourant les changements climatiques, la chef de la délégation américaine, Paula Dobriansky, s'est opposée à la planification de rencontres préliminaires en 2005 entre les pays membres de la CCNUCC, dont les États-Unis sont toujours membres, jugeant «prématurée» la proposition de l'Union européenne. Washington a finalement accepté d'«échanger de l'information» sur les changements climatiques de manière informelle mais en précisant qu'aucun rapport écrit ne devait émaner de cette rencontre.

Par une coïncidence ironique, le matin même où s'officialisait l'échec de cette conférence paraissait dans *Le Devoir* un texte signé par John Marburger, directeur du White House Office of Science and Technology Policy, qui présente la politique climatique de l'administration Bush comme étant «responsable».

L'auteur y fait état des principales initiatives de la Maison-Blanche en matière de changements climatiques, qui consistent majoritairement en des investissements accrus afin d'approfondir la science des changements climatiques et d'encourager la mise au point d'innovations technologiques visant à remplacer les hydrocarbures à long terme. Il souligne avec raison que les États-Unis «sont de loin le pays qui finance le plus les activités effectuées conformément à la CCNUCC et par le Groupe intergouvernemental des changements climatiques [sic]», faisant ici référence au Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC).

Une feuille de route entachée

Si ces initiatives sont louables, elles cachent mal la mauvaise foi qui caractérise la politique américaine sur les changements climatiques depuis George Bush père, qui était président en 1988 lorsque cette problématique internationale s'est véritablement «politisée», puis «médiatisée». En effet, depuis la fin des années 80, Washington a continuellement joué un rôle de participant recalculant aux négociations internationales entourant les changements climatiques, et ce, quand il n'utilisait pas son poids politique et économique pour carrément bloquer les propositions auxquelles il s'opposait.

Cette attitude s'est relativement améliorée sous Bill Clinton avant de faire un pas en arrière dès l'arrivée de George W. Bush, qui a annoncé la défection du plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre (GES) du protocole de Kyoto deux mois après son entrée à la Maison-Blanche. [...]

Face aux faillites de Kyoto, les États-Unis adoptent une position qui repose principalement sur la recherche et le développement de technologies propres. Cependant, même dans le domaine technologique, Washington refuse d'encourager sérieusement le déploiement de technologies déjà disponibles aujourd'hui, notamment les énergies éolienne et photovoltaïque, dont l'utilisation accrue permettrait de réduire dès maintenant de manière considérable les émissions de GES.

Non seulement la Maison-Blanche favorise des initiatives technologiques qui serviraient seulement dans 10 ou 20 ans, l'administration actuelle s'oppose aussi à des politiques nationales proposées au Congrès et qui viseraient à trouver une solution économique à la mise en place de réductions minimales de GES.

Le Congrès et les États s'activent

Alors que le Congrès s'est toujours opposé au protocole de Kyoto en dénonçant l'accord comme étant économiquement insoutenable et en citant l'exemption accordée à la Chine et à l'Inde, voilà que l'aile législative a choisi de se démarquer de l'inaction de la Maison-Blanche en matière de changements climatiques. Le Climate Stewardship Act (CSA) est un projet de loi bipartisan qui, malgré son échec lors du premier vote au Sénat, en octobre 2003, suscite un intérêt grandissant au Congrès et même au sein des industries qui seraient visées par les réductions. [...]

Le CSA se veut en effet une ébauche de réponse *made in USA* aux changements climatiques, mais il va plus loin que les réductions industrielles volontaires proposées par la Maison-Blanche. [...] Celle-ci s'oppose au CSA puisqu'elle affirme qu'il aurait des impacts économiques néfastes.

Face à l'indifférence généralisée de la Maison-Blanche à l'endroit du dossier, de plus en plus d'États et de villes américaines choisissent de prendre la relève. La Californie a en effet décidé en septembre dernier d'imposer des mesures beaucoup plus strictes aux constructeurs d'automobiles afin que ceux-ci réduisent les émissions de GES émanant de leurs nouveaux modèles dès 2009, la réduction atteignant 30 % en 2016. Les constructeurs ont immédiatement entamé des poursuites, dont l'issue est incertaine.

La Californie s'est par ailleurs alliée à 11 autres États afin de poursuivre en 2003 l'Environmental Protection Agency (EPA), l'objectif étant de forcer l'EPA à réglementer les émissions de GES. Celle-ci affirme que les gaz à effet de serre ne représentent pas des gaz polluants selon la définition incluse dans le Clean Air Act, et elle jugeait «inapproprié», au moment de la poursuite, de fixer des limites aux émissions de GES.

Les initiatives se multiplient au point où plus de la moitié des États ont mis sur pied ou développent actuellement des initiatives en vue de parvenir à des réductions nettes des émissions de GES. Des États comme le New Jersey et le Massachusetts travaillent conjointement avec les industries situées sur leur territoire afin de trouver des solutions viables tandis qu'une part grandissante du secteur privé s'organise afin de réduire ses GES. S'ajoute à ces facteurs une conscientisation accrue du public américain, maintenant convaincu qu'il est temps de passer à l'action. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-André Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marlyse Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Lévesque, Jean de Billy, Marlène Côté, Stasia Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida; INFORMATION, Yvanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heuroux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.